

Sens Trophy 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

N° d'enregistrement à la FFSA n° K30 le 25/01/19

L'ASK Sens organise sur son circuit permanent de Soucy, un Challenge sur 3 journées, dénommé le « Sens Trophy ».

Article 1 – DATES

• 3 Mars 2019 • 30 Juin 2019 • 22 Septembre 2019 •

Article 2 – CATÉGORIES

Les catégories admises dans ce Trophée sont les catégories fédérales et coupe de marque FFSA 2019. L'ASK Sens se réserve le droit de bloquer à 33 le nombre d'inscrits par catégorie (33 pilotes maximum autorisés sur la piste).

Article 3 – POINTS ET CLASSEMENTS

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque préfinale et finale. Le classement de la préfinale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

1 ^{er} 50 pts	6 ^e 20 pts	11 ^e 15 pts	16 ^e 10 pts	21 ^e 5 pts
2 ^e 40 pts	7 ^e 19 pts	12 ^e 14 pts	17 ^e 9 pts	22 ^e 4 pts
3 ^e 32 pts	8 ^e 18 pts	13 ^e 13 pts	18 ^e 8 pts	23 ^e 3 pts
4 ^e 26 pts	9 ^e 17 pts	14 ^e 12 pts	19 ^e 7 pts	24 ^e 2 pts
5 ^e 22 pts	10 ^e 16 pts	15 ^e 11 pts	20 ^e 6 pts	du 25 ^e au dernier 1 point

- Lors de chaque épreuve, le pilote ayant réalisé le meilleur tour en préfinale ou finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.
- Classement général : pour être classé au « Sens Trophy », le pilote doit avoir participé au minimum à deux épreuves (*dans la même catégorie*), dont la dernière course de 22 Septembre 2019.
- En cas d'ex-æquo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en compte, puis de deuxièmes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur n'est toujours pas déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, c'est le classement de la finale de la dernière épreuve qui les départagera. Dans toutes les catégories, le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats, moins un (soit 5 résultats sur 6).
- Le pilote faisant l'objet d'un rapport d'incident sportif ou technique, avec exclusion de l'épreuve, ne comptabilisera aucun point (0 point) sur cette journée. Ce résultat sera obligatoirement pris en compte dans le classement final du challenge et ne pourra être pris comme résultat à décompter.

ARTICLE 4 – RÉGLEMENTATION

- Les pilotes sont tenus de respecter la réglementation nationale technique et sportive éditée par la FFSA (*moteur, châssis, pneus, poids...*) sous peine de disqualification.

- Pour chaque épreuve, les pilotes pourront disposer de 2 pneus avant et 2 pneus arrière. Il en sera de même pour les pneus pluie. C'est le pilote qui approvisionne ses pneus. En cas d'incident (*crevaisson notamment*), le pilote concerné devra en référer à un commissaire technique officiel qui sera seul habilité à prendre la décision qui s'impose. En aucun cas, un pilote pourra utiliser un 5^e pneu neuf au cours d'une épreuve.
- Les pneus de courses seront marqués à l'enregistrement du matériel ou au parc à pneus avant les chronos. L'organisation se réserve le droit de mettre les pneus en parc fermé dans une ou plusieurs catégories.
- Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale. En cas de casse moteur, avec l'accord d'un commissaire technique officiel, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la manche, préfinale ou finale suivant ce changement de moteur. Chaque pilote pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie Sénior, Master, Gentleman et KZ2, KZ2 Master et KZ 2 Gentleman. Pour les catégories Coupe de marque, le règlement 2019 de la coupe de marque correspondante sera appliqué.

ARTICLE 5 – DROIT D'INSCRIPTION

- L'inscription comprend le droit d'accès au circuit pour entraînement le samedi et seuls les pilotes engagés pourront s'entraîner.
- Les inscriptions sont fixées à 80 € par pilote et par course, ou 190 € pour les trois courses (*non remboursable*). Pour la catégorie Minime, les inscriptions fixées à 55 € par course ou 115 € pour les trois courses (*non remboursable*). L'ASK Sens met à disposition de chaque pilote un jeu de numéro (*gratuit*).
- La veille de chaque course, la piste sera ouverte le vendredi contre un droit de piste (selon le tarif en vigueur 2019 du circuit de Soucy) de 35 € la journée et de 25 € la demi-journée.
- La clôture des inscriptions est prévue à 14h le samedi dans la limite des places disponibles.
- L'ASK Sens se réserve le droit de refuser un engagement.

ARTICLE 6 – TRANSPONDEURS

Les pilotes devront être munis de leur transpondeur personnel, dans le cas contraire, le transpondeur vous sera fourni contre une location de 20€.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les places de départ seront attribuées par essais chronométrés d'une durée de 5 minutes. Selon le règlement fédéral, le déroulement de la course se fera comme suit :

• Une ou deux manches qualificatives • une préfinale • une finale

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Pour prétendre à recevoir sa récompense, le pilote doit être présent à la remise des prix. L'ASK Sens se réserve le droit de modifier la remise des prix pour les trois premiers dans la ou les catégories où il y a moins de 10 pilotes classés au Trophée.

La remise des prix se fera lors de la dernière course du Trophée le 22 Septembre 2019 à la fin des courses.

